

La naissance de Jésus-Christ ne coïncide donc pas avec l'ère vulgaire, telle qu'elle a été établie par Denys-le-Petit au VI^e siècle. C'est lui qui inaugura l'usage de dater à partir de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ les événements de l'histoire du monde régénéré. On les avait datés jusqu'alors de la fondation de Rome, comme on le voit ci-dessus, ou de l'ère de Dioclétien, ou des Olympiades, etc. A cette variété de calculs qui apportent tant de difficultés à l'historien, et tant d'obscurités dans l'histoire, Denys-le-Petit jugea opportun de substituer l'ÈRE DU SALUT ; seulement il se trompa dans ses calculs, plus difficiles à établir alors qu'aujourd'hui.

La naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ précède l'ère chrétienne de six ans. Il y a donc 1910 ans et non 1904 ans que le Sauveur est né. Quant à la date du 25 décembre, toutes les Églises l'admettent, et c'est à peine s'il y a eu autrefois quelques dissidences.

CHRONIQUE

A la suite de l'initiative prise par un journal catholique de Paris, il se produit, en plusieurs pays d'Europe, un mouvement de pétitions pour demander au Souverain-Pontife l'introduction devant la cour de Rome de la cause du pape Pie IX.

Mgr l'archevêque de Cambrai, en particulier, vient d'écrire à M. le chanoine Delassus, directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, une lettre d'approbation et d'encouragement, l'engageant vivement « à travailler pour la cause de Pie IX, comme il avait travaillé pour celle de Jeanne d'Arc ».

Sa Grandeur rappelle en même temps les actes principaux du grand pontificat de Pie IX : proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ; charte mémorable au *Syllabus* ; concile œcuménique du